

AGENDA

La semaine du Polar



Exposition du 10 au 30 novembre
Mercredi 15 novembre de 17h30 à 20h
Soirée jeux de société à la Médiathèque Colucci
 Venez mener l'enquête dès 12 ans à travers des jeux tels que « Mystérium », « Cluedo » et bien d'autres
Samedi 18 novembre à 10 h en Médiathèque
 Venez rencontrer l'auteur Daniel BOURDON ancien policier devenu écrivain et échanger sur son dernier livre « Brigitte »

ENQUINEGATTE
 En raison de la commémoration du 5 décembre 2017, l'après midi détente organisée à la salle des fêtes d'Enguinegatte chaque 1er mardi du mois est reportée au jeudi 7 décembre à 14h30.

PHOTOS SOUVENIR...



AFMTELETHON
 RENNOYER POUR QUERRER

Samedi 2 décembre 2017
 Salle des fêtes ENQUINEGATTE

- A partir de 15H : Jeux de société, cartes... Soupe à l'oignon, chocolat chaud.
- 19H : Potjeveesch.
- CONCERT ROCK
- KARAOKE.

Tous les bénéfices seront reversés au Téléthon

Réservation (à rendre pour le 27 novembre à Mr Broquet Hervé au 25 rue d'Enquin.)

Indiquer le nombre de repas :

Potjeveesch - frites - salade adulte + dessert (12€) :
 Jambon - frites - salade adulte + dessert (12€) :
 Potjeveesch - frites enfants + dessert (6 €) :
 Jambon - frites enfants + dessert (6 €) :
 Total à payer : Nom :

(règlement à la réservation à l'ordre du Comité des fêtes d'ENQUINEGATTE) L.A.S.L.

Le Club des Ribouldingues présente

RIRES A GOGO

« Hold-up » « Balade en forêt » « Tranche de vie »
 « Le lisier » « La tombe à Mémé »

Samedi 16 déc 20h
 Enquin lez Guinegatte

REPAS
 Plancher flamande (Charcuterie-Fromage-Pomme de terre au four-Salade) Dessert-café

Adulte : 14 €
 Enfant : 8 €

Salle des Fêtes d'Enquin les Mines

Réservation au 03.21.39.33.00 ou 06.24.56.75.24

Tous les bénéfices de la soirée sont reversés à AFM TELETHON ipns

ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Le Conseil Municipal Jeunes organise

Le mercredi 6 décembre 15h
 Salle des fêtes d'Enguinegatte

Goûter de St Nicolas
 Atelier créatif : carte et décoration de Noël

COLLECTE DE JOUETS

Jeux de société - Lecture de contes

A partir de 2 ans pour les enfants accompagnés.

Brioche et chocolat chaud

Participation : 2€

Jeux de sociétés, jouets, peluches, poupées, livres jeunesse...

La collecte est destinée au SECOURS POPULAIRE

TANDEM n°10

Votre bulletin d'informations

EDITO



Le jeudi 19 octobre en compagnie de Fabien Buire maire adjoint en charge des relations avec le milieu associatif, nous avons réuni l'ensemble des présidents et membres de bureau de la vingtaine de nos associations locales.

Une réunion annuelle instaurée depuis quelques années, qui permet à la municipalité d'être à l'écoute de son tissu associatif très dense et varié dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs et de diverses autres activités.

L'occasion aussi pour les élus de marquer leur attachement et leur soutien à l'ensemble des bénévoles qui s'investissent sans retenue dans la vie sociale de notre collectivité.

Au cours de cette réunion il a été présenté :

- les modalités de mise à disposition gratuite des différentes salles communales et de la salle de sport intercommunale
- les démarches à effectuer pour les demandes de subvention à la commune pour l'année 2018

Une ébauche de calendrier 2018 des fêtes organisées par nos associations a été mise en place, la version définitive de celui-ci sera distribuée à l'ensemble de la population début janvier 2018.

Une soirée riche d'échanges et de dialogues qui a permis entre-autres d'accueillir pour la première fois Claude Leroy le nouveau président de la société colombophile les Mals Partis et Mathieu Bailly président de la jeune association le Cercle Avicole Enquinois.

Hervé Dupont

Maire d'ENQUIN LEZ GUINEGATTE

Changement d'horaires
 MAIRIE ANNEXE
 D'ENQUINEGATTE

Lundi de 14h à 17h
Mercredi de 8h à 10h
 Samedi de 8h à 11h



Novembre 2017

Les Echos du conseil

Infos

Agenda

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 27 octobre 2017

Take sur la consommation communale finale sur l'électricité

Le conseil municipal doit valider la délibération prise en 2014 qui fixe la fraction du produit de la taxe sur la consommation communale finale sur l'électricité et qui est perçue de plein droit dans les communes de moins de 2000 habitants par la Fédération Départementale de l'Energie. Il décide de fixer la fraction du produit perçue par la FDE à reverser à la commune d'Enquin lez Guinegatte à 97%.

Redevance ERDF pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux

Le conseil décide d'instaurer la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers de travaux des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et d'en fixer le mode de calcul conformément au décret n°2015-334 du 25/03/2015.

Mise en place des PACS en Mairie

A partir du 1er Novembre 2017, la gestion des Pactes Civils de Solidarité est de la compétence des communes et assurée par les Officiers d'Etat Civil aux lieux et places des Greffes des Tribunaux d'Instance.

Il est toujours possible de s'adresser à un Notaire.

Ainsi les futurs partenaires peuvent s'adresser à la Mairie du lieu de leur résidence commune pour faire enregistrer leur PACS.

Démarche :

-Constituer le dossier de PACS avec les formulaires à retirer en mairie dans l'attente de leurs téléchargements sur le site de la commune.

-Envoi du dossier par courrier ou dépôt à l'accueil de la Mairie.

-L'Officier d'Etat Civil prendra contact avec les partenaires après avoir étudié le dossier pour fixer la date d'enregistrement qui aura lieu en semaine aux horaires d'ouverture de la Mairie et en commun accord entre l'Officier de l'Etat Civil et les partenaires

Remarque : Si le dossier est complet et que les partenaires sont présents tous les deux lors du dépôt en Mairie, l'enregistrement du PACS peut se faire immédiatement.

Après avoir enregistré le PACS, l'Officier d'Etat Civil restitue aux partenaires la convention originale car la conservation de celle-ci relève de leur responsabilité (la Mairie ne conserve aucune copie).

Le PACS prend effet entre les partenaires à la date de son enregistrement.

Mutualisation CAPSO

Le conseil municipal valide les domaines suivants pour lesquels il souhaite une mutualisation avec la CAPSO.

- Droit des sols (Permis de construire, déclaration de travaux et certificat d'urbanisme) : de l'instruction au contrôle
- L'achat de sel de déneigement avec le Département du Pas-de-Calais
- L'organisation de formations délocalisées sur le territoire
- L'achat mutualisé des services de contrôles périodiques des bâtiments (gaz, électricité, équipements sportifs ...)
- Mise à disposition de matériels techniques et événementiels (centre technique d'agglomération)

Projet de redevance spéciale pour le ramassage des ordures ménagères de la collectivité

A compter du 01/01/2018, les collectivités sont, au même titre que les ménages dans l'obligation de s'acquitter d'une redevance pour le ramassage et le traitement des ordures ménagères générées par leurs services.

Ainsi les déchets produits par les mairies, les salles des fêtes, les vestiaires, les cimetières, les services techniques, et l'école donneront lieu au versement d'une redevance à la CAPSO, compétente en matière d'ordures ménagères.

Un groupe de travail d'élus est mis en place pour optimiser et rationaliser la collecte des déchets de la municipalité.

Taxe d'aménagement

Cette taxe est due dans le cadre d'opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement de bâtiments faisant l'objet d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou déclaration préalable). Elle est composée d'une part communale et départementale.

Compte tenu des compétences exercées par la CAPSO, du financement des nombreuses actions et opérations menées en matière d'aménagement, d'urbanisme et de développement économique, la CAPSO sollicite le transfert de la part communale de la Taxe d'aménagement à son profit. En contre partie, compte tenu des compétences en matière d'équipements publics conservées par les communes membres de la CAPSO, une part de ce produit sera reversée à chacune des communes du territoire.

Le conseil municipal donne son accord à la CAPSO, compétente en matière de PLU pour instituer et percevoir la taxe d'aménagement en lieu et place de la commune d'Enquin lez Guinegatte.

INFOS

Subvention du Département

La commune a formulé un courrier d'intention pour solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental pour les chantiers suivants :

- Travaux sur deux tronçons de borduration rue d'Enquin et rue de Théroüanne à Enguinegatte
- Aménagement du parking du cimetière d'Enquin avec liaison douce jusqu'aux équipements collectifs (mairie, école, salle de sports...)
- Défense incendie rue d'Enquin à Enguinegatte
- Acquisition de terrain et construction d'un City Stade à Enguinegatte
- Toiture de l'église de Serny.

Ces investissements ne seront réalisés qu'en fonction des capacités budgétaires de la commune et des subventions octroyées.

Cérémonie du 11 novembre 2017

L'association des anciens combattants et la municipalité d'Enquin lez Guinegatte vous convie à la cérémonie commémorative du 11 novembre dont voici le programme :

10 h 00 Dépôt de gerbe au monument aux morts d'Enquin les Mines. Vin d'honneur à la salle des fêtes en présence des sociétés locales, offert par le comité municipal des cérémonies d'Enquin lez Guinegatte

11h30 Dépôt de gerbe au Monument aux morts d'Enguinegatte. Vin d'honneur à la salle des fêtes en présence des sociétés locales, offert par le comité municipal des cérémonies d'Enquin lez Guinegatte



Mutuelle communale

Le CCAS a voté la mise en place d'un partenariat avec l'association mandarine afin de proposer aux habitants de la commune qui le souhaitent une mutuelle dite « communale » permettant l'accès à un contrat collectif à adhésion facultative.

Deux réunions publiques ont eu lieu courant octobre à Enquin et à Enguinegatte et plusieurs permanences se sont tenues dans la Maison des services publics à côté de la mairie.

Les prochaines permanences auront lieu le **jeudi 16 novembre et le jeudi 14 décembre de 16h30 à 18h à la MDSP.**

Si vous souhaitez une étude personnalisée n'hésitez pas à vous rendre à ces permanences.



Distribution de raticide le

Samedi 9 décembre

De 9h à 11h

Salle d'attente de la Mairie d'Enguinegatte

Pigeonnier pédagogique

Etant donné que le pigeonnier pédagogique n'est plus utilisé depuis plusieurs années, le RPI a décidé lors de sa dernière réunion de le vendre à charge de l'acheteur de le démonter. Si vous souhaitez vous porter acquéreur, déposez votre offre sous pli cacheté en Mairie avec la mention « Offre pigeonnier ne pas ouvrir ». Des représentants du RPI l'attribueront au plus offrant.

Date limite de réception des offres : 27 /11/ 2017.

Centre Communal d'Actions Sociales

Le CCAS organise une collecte les 24-25 et 26 novembre au profit de la banque alimentaire. Vous pouvez déposer vos dons en Mairie le 24 ou auprès des membres du CCAS présents dans les enseignes alimentaires d'Enquin les Mines et d'Estrée Blanche le week-end.



Aînés

Un goûter à destination des aînés de plus de 60 ans n'ayant pas participé au banquet du mois de mai est organisé par le Centre Communal d'Actions Sociales, salle des fêtes d'Enguinegatte le **samedi 16 décembre à partir de 14h30.**

Les aînés de plus de 65 ans participant à ce goûter se verront offrir par le CCAS un gros colis de même que ceux n'ayant participé ni au banquet ni au goûter.

Les aînés de plus de 65 ans qui ont participé au banquet recevront un colis ordinaire.

Les aînés concernés qui n'ont pas répondu au questionnaire peuvent se faire connaître en Mairie ou en Mairie annexe d'Enguinegatte jusqu'au 1/12/2017.

RAPPEL DES REGLES DE CHASSE

Il est rappelé aux chasseurs, selon l'article 7 du règlement de la société de chasse d'Enquin les Mines, l'interdiction de chasser aux abords des habitations et parties privées attenantes ou non. Le tir en direction des habitations ou d'une route est interdit par arrêté préfectoral. En cas de non respect de ces consignes de sécurité vous vous exposez à des poursuites judiciaires. Ce rappel est évidemment valable également pour les chasseurs d'Enguinegatte.